

Transfert de la Clinique St Charles à Salaise-sur-Sanne

Projet de délibération ou motion

« Dans le projet de l'ARS, l'être humain n'a plus de place ». Seuls y sont prioritaires l'économie et le plan financier dans un projet dicté par le syndrome européen.

En clair, l'ARS veut supprimer l'autorisation d'hospitalisation de chirurgie complète, au profit des hôpitaux et cliniques existants (Vienne, Annonay, ...). En faisant cela, elle rend le dossier de transfert inapplicable, faute de praticiens car il n'y aura pas de pérennité de la permanence médicale spécialisée...

Pour mémoire

Définition de l'hospitalisation de chirurgie complète : C'est l'hospitalisation durant laquelle nous sommes hébergés à l'hôpital ou à la clinique et installés physiquement dans un lit pour au moins une nuit...

L'Etat ou l'ARS ont-ils demandé aux Hôpitaux et Cliniques de Vienne, d'Annonay ou d'ailleurs de faire 100 % d'ambulatoire ??

Définition de l'ambulatoire : en hôpital de jour ou en chirurgie ambulatoire, l'admission, le traitement et la sortie se font le même jour...

La nécessité absolue d'un service d'urgences 24h/24h relève du même impératif que l'hospitalisation complète. Elle concerne un bassin, une région de 104 000 habitants. Pour raison d'Etat, voulons-nous être dans l'obligation de les diriger sur Vienne, Annonay ? À 3 jours, 3 mois, 90 ans, homme, femme, bébé, enfant ?

Dans ce contexte, se contenter des établissements hospitaliers restant après la disparition de St Charles, si c'était le cas, n'est pas dans la perspective des élus de Salaise et de ceux qui les soutiennent, ni de la population concernée.

Compenser la Clinique St Charles existante par la création d'un Centre de soins de premier recours n'est pas à notre ordre du jour, sauf à vouloir tromper la population et ses patients.

Ce qu'il nous faut, ce qu'il faut à la population, c'est le transfert total de la Clinique St Charles avec ses agents et les praticiens.

La Clinique St Charles a été créée et ouverte en 1961. Son existence n'a jamais soulevé de remise en question fondamentale jusqu'au dernier trimestre 2014, soit un peu plus d'un demi-siècle plus tard. Son transfert, à 3 kms, concernant 104 000 habitants, validé par l'ARS en 2010 et 2012, serait-il de nature à faire apparaître d'autres volontés politiques, économiques, financières, administratives dépassant sans vergogne le droit à la santé de proximité pour nous et pour tous ceux qui nous entourent ?